

Sur [Sud Radio](#), un nouveau « Jeudi Chouard, les citoyens constituants ont la parole » s'approche, le 4 avril 2019 à 19 h ; ce sera le n°4, avec Élisabeth Lévy cette fois.

La semaine dernière, avec Régis de Castelnaud, nous n'avons pas (du tout) fini de réfléchir au sujet « **À qui servent les représentants ? Et qui est légitime pour le décider ?** »

Donc, on remet le couvert (à propos des élus et des représentants), mais cette fois, je voudrais essayer de mieux éviter de sortir du sujet. Je vous propose de nous concentrer cette fois sur la seule PROCÉDURE DE DÉSIGNATION des représentants : élection ? tirage au sort ? ou une combinaison des deux ?

Cette semaine, on posera la question de fond : « **COMMENT VOULONS-NOUS DÉSIGNER NOS REPRÉSENTANTS ?** »

Je résumerai d'abord **les reproches les plus graves que je formule contre l'élection** (sujet central pour moi, vous le savez, et que je vais sans doute pouvoir creuser un peu **mercredi prochain, 10 avril avec Raphaël Enthoven**, je suis content : ce sera sur Sud radio, bien sûr, avec Éric Morillot en direct à 19 h).

Mais j'aimerais ensuite surtout **vous présenter UNE PROCÉDURE COMBINÉE, avec d'abord des élections libres (de personnes jugées valeureuses sans qu'elles aient été candidates), et puis ensuite des tirages au sort (parmi ces élus issus d'élections libres).**

Cette proposition concerne les gilets jaunes, comme les autres, car cette procédure, si l'idée leur plait, pourra très bien servir sur un rond-point occupé ou sur un péage libéré (rendu aux usagers), pour désigner librement des représentants dignes de ce nom.

Et puis, pour passer ensuite aux travaux pratiques, je viendrai avec une PREMIÈRE MOUTURE D'ARTICLE de constitution pour instituer cette procédure mixte, une sorte de brouillon que nous discuterons avec mes invités, s'ils le veulent bien (c'est la particularité de cette émission : on donne le spectacle de simples citoyens qui s'entraînent vraiment, concrètement, à instituer eux-mêmes la puissance politique dont ils ont besoin pour garantir ensuite la justice, la paix et la prospérité).

Proposition d'article (c'est un brouillon, un premier jet, à corriger, raturer, compléter, c'est précisément l'exercice de vous y coller ☐) :

Désignation des représentants (mandataires) du peuple :

Article X : chaque citoyen désigne tous les ans (le jour de la Fête des Valeureux, le 21 mars, jour férié, chômé et payé), entre 0 et 10 (?) personnes qu'il connaît bien et qu'il juge particulièrement aptes (valeureux) pour servir le bien commun pendant un temps limité, sans que ces personnes aient été candidates.

Le Corps de Valeureux est ainsi composé de la première moitié de toutes les personnes les plus désignées (librement).

C'est dans ce Corps des Valeureux que seront tirés au sort les différents acteurs politiques désignés pour servir le bien commun pendant une période d'une semaine à un an.

Les tirés au sort ne peuvent refuser la charge qu'en cas de force majeure (à discuter : peuvent-ils refuser ?).

Les tirés au sort sont indemnisés du double de leurs revenus habituels (à creuser), comme le sont aussi leurs employeurs (pour qu'ils puissent leur garder leur place dans l'entreprise).

Il est question que Maxime Nicolle soit avec nous ce 4 avril, Emmanuel (Wikicrate) aussi, et peut-être Juan Branco (on verra). J'ai hâte de voir les modifications qu'on va imaginer ensemble.

Didier (Maïsto) et Dominique (Gaigne) nous aideront à garder le contact avec vous, en lisant vos commentaires en direct et en sélectionnant ceux qui leur paraissent particulièrement utiles, si vous avez des suggestions de correction. Nota : ce serait bien que vous restiez bien « sur la balle » (si vous posez des

tas de questions en dehors du sujet, on n'avance pas du tout comme prévu ☐).

Rappel du conducteur de la semaine passée, qui peut encore largement servir cette semaine : [Vous pouvez télécharger le pdf ici \(2 pages\)](#)..

Sauf que **je viendrai avec d'autres livres** ☐ Ce sera une série de surprises, mais tous sont épatants, je le garantis formellement ☐

Cette fois encore, j'ai hâte d'y être. Ça va être très chouette (vous savez que la chouette était l'animal mascotte de la démocratie athénienne : l'animal qui voit clair même la nuit, quand personne n'y voit rien ☐).

Étienne.

PS : **la semaine prochaine, le 11 avril, avec Régis, on va sans doute recevoir Jean Bricmont**, et nous poser avec lui la question de fond : « À quoi sert la liberté d'expression en démocratie ? ». J'ai hâte de voir les articles de constitution qu'on va concevoir ensemble à ce sujet, avec vous.

Fil Facebook correspondant à ce billet :



Apprenons à écrire nous-mêmes
notre contrat social, notre consti-
tution, en peuple digne de
ce nom.